

CORONAVIRUS, OÙ EN EST-ON ?

SOMMAIRE

1	Qu'est-ce que le coronavirus ?.....	3
2	Quels sont les risques pour l'île d'Yeu ?	3
3	Reconfinement du 30 octobre au 1 ^{er} décembre	3
4	État sanitaire sur l'île.....	4
5	Prise en charge des malades (coronavirus et autres maladies)	6
5.1	Prise en charge des patients présentant des symptômes de Covid-19.....	7
5.1.1	Traçage des « cas contacts »	7
5.1.2	Confinement ou isolement ailleurs que chez soi	7
5.1.3	Retour d'hospitalisation	8
5.2	Prise en charge des autres patients.....	8
5.2.1	Grippe.....	8
5.3	Que faire si j'ai des symptômes de coronavirus ?	8
5.4	Que faire si je souffre d'une autre maladie ?	9
6	Les moyens de lutte contre le coronavirus à l'île d'Yeu	9
6.1	Moyens humains médicaux.....	10
6.1.1	Équipe médicale	10
6.1.2	Circuit Covid-19	10
6.1.3	Effectifs de réserve.....	10
6.1.4	Cabinet infirmier	10
6.1.5	Pharmacie.....	10
6.1.6	Centre de secours.....	10
6.2	Soins dentaires	10
6.3	Gestes barrières et distanciation physique	11
6.4	Masque « grand public »	11
6.4.1	Dans quels endroits le port du masque est-il obligatoire ?	11
6.4.2	Masque et/ou visière ?.....	12

6.4.3	Où peut-on se procurer un masque ?	12
6.4.4	Comment entretenir son masque ?	12
6.5	Tests de dépistage	12
6.6	Prise de température.....	13
6.7	Ventilation des lieux clos	13
6.8	Analyse des eaux usées de la station d'épuration	13
6.9	Application AntiCovid	15
6.10	Gants.....	15
6.11	Comment aider financièrement les services médicaux ?.....	15
7	Les aides et services sociaux	15
7.1	Aides (courses, visites, balades) pour les personnes isolées ou fragiles.....	15
7.2	Bons alimentaires	16
7.3	Coup de pouce financier aux étudiants.....	16
7.4	Transport à la demande pour les personnes âgées.....	16
8	Quotidien - Loisirs	16
8.1	Rencontres festives	16
8.2	Activités et loisirs autorisés	17
8.2.1	Click@collect à la bibliothèque municipale	17
8.3	Culte.....	17
8.4	Services publics.....	18
8.5	Traversées Yeu Continent.....	18
9	Dans les Ehpad	18
10	Enseignement et Péri-scolaire	19
10.1	Mesures nationales en vigueur avec le reconfinement au 30 octobre	19
10.2	Périscolaire	19
10.3	Restaurant scolaire	19
10.4	Lycéens, étudiants	19
11	Vie économique et entreprises	19
11.1	Mesures nationales en vigueur avec le reconfinement au 30 octobre	19
11.2	Comment acheter local chez les commerçants/artisans fermés ?.....	20
11.3	Les aides financières pour les entreprises.....	20
11.4	Plateforme régionale d'aide et de conseil aux chefs d'entreprises	20
11.5	L'office du tourisme à l'écoute des entreprises liées au tourisme.....	21
11.6	Chômage et travailleurs en Césu	21
12	Liens	21

1 QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS ?

Le coronavirus Covid-19 est une maladie apparue fin 2019, dont le tableau clinique évolue en permanence et sur laquelle il reste encore beaucoup de choses à apprendre. Il se traduit **par de multiples symptômes** variant d'une personne à l'autre et **dont l'intensité diffère également beaucoup d'une personne à l'autre** : toux, fièvre, maux de tête, grosse fatigue, rhume, maux de gorge, douleurs abdominales, perte d'odorat, disparition du goût, difficulté à respirer, éruption cutanée, malaise...

Le délai d'incubation du virus est le plus souvent de 3 à 5 jours, mais il **peut aller jusqu'à 14 jours**.

Le Covid-19 débute souvent assez brutalement. De nombreux patients guérissent spontanément, alors que chez d'autres, **la maladie peut s'aggraver**, le plus souvent au bout de 6 à 8 jours, et provoquer une **détresse respiratoire importante**. La guérison peut alors nécessiter de 3 semaines à un mois.

Certaines personnes **asymptomatiques** sont atteintes du coronavirus sans en présenter les symptômes. Mais elles sont contagieuses.

Une personne atteinte du coronavirus peut être contagieuse **pendant 2 à 3 semaines**.

À ce jour il n'existe pas de vaccin, ni de traitement contre le coronavirus. Seul le respect des gestes barrières et la distanciation physique permettent de limiter efficacement la diffusion de l'épidémie.

16/10/2020 : Le coronavirus ne « fonctionne » pas comme la grippe. Selon une étude scientifique, les enfants ne se transmettraient que rarement le virus entre eux et ne transmettraient d'ailleurs que rarement le virus aux adultes. En revanche, ils se font contaminer par les adultes.

30/10/2020 :

- Comme d'autres maladies, le virus réagit visiblement aussi en fonction d'éléments climatiques. Cela expliquerait pourquoi le nombre de cas de coronavirus était faible cet été alors qu'il y avait un afflux de population et pourquoi il augmente brutalement depuis le mois de septembre. C'est ce qui expliquerait que depuis le mois de septembre, il se propage beaucoup plu.
- Depuis le mois de mars, la médecine a progressé concernant la prise en charge des malades du coronavirus. Ainsi en réanimation, les hospitalisations sont plus courtes.

2 QUELS SONT LES RISQUES POUR L'ILE D'YEU ?

Les structures médicales ne permettent pas de faire face à une épidémie de grande ampleur :

- Le nombre de médecins est limité.
- **L'hôpital ne dispose que d'une quinzaine de lits au total.**
- **Il n'y a pas de respirateur sur l'île.**
- Les personnes atteintes d'une forme grave du Covid-19 doivent donc être transférées vers un hôpital du continent
- Les **transports sanitaires** par hélicoptère sont coûteux, chronophages (un transfert nécessite au moins 2 h) et mobilisent d'importants moyens humains : médecins, infirmiers, sapeurs-pompiers, ambulanciers (sur le continent), pilotes d'hélicoptère, qui risquent eux aussi d'être contaminés. Ils sont risqués car le voyage en milieu clos favorise la contamination. Un nettoyage soigneux de l'appareil et des véhicules sanitaires (pompiers + ambulances) doit être effectué après chaque transfert de patient suspecté de coronavirus.

3 RECONFINEMENT DU 30 OCTOBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

- **Déplacements autorisés**

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés
 - Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) et les livraisons à domicile;
 - Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
 - Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
 - Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
 - Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
 - Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
 - La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- **Attestations dérogatoires** : les attestations permanentes (travail, accompagnement des enfants à l'école) et celle à remplir avant chaque déplacement (autres déplacements autorisés) sont en ligne sur le site : <mailto:https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>
- **Amende forfaitaire** : une amende de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

20/11/2020 : Qu'en sera-t-il à partir du 1^{er} décembre, personne ne le sait encore. On peut penser que les commerces seront autorisés à rouvrir moyennant un protocole plus strict (sans doute une réduction de la jauge), sauf les bars, cafés et restaurants qui resteront sans doute fermés jusqu'en janvier. La décision de fermeture des commerces reste incompréhensible pour le maire de l'Île d'Yeu comme la plupart des autres maires. Si le protocole en vigueur avant le confinement n'était pas adapté, pourquoi ne pas l'avoir dit avant ?... Il reste à espérer que la réouverture se fasse de manière progressive et non pas tout en même temps.

Il est probable aussi que le confinement (avec le système des autorisations) soit prolongé jusqu'au 20 décembre. Peut-être n'y aura-t-il plus qu'un couvre-feu le soir à partir de mi-décembre, pour que les gens puissent faire leurs courses de Noël en journée, mais pour éviter qu'il y ait trop de déplacements en soirée et de nuit.

Les interrogations restent nombreuses quant aux fêtes de fin d'année. Peut-être le nombre de cas aura-t-il bien diminué...

4 ÉTAT SANITAIRE SUR L'ÎLE

28/08/2020 : 4 à 5 nouveaux cas ont fait leur apparition. Avec tous les moyens à notre disposition (gestes barrières, masque, distanciation, dépistage) pour nous protéger, si chacun fait attention, nous devrions pouvoir éviter une 2^{nde} vague.

Avec l'arrivée de la grippe sous peu, les médecins recommandent que chacun se fasse vacciner contre la grippe et non pas seulement les personnes âgées :

- afin d'éviter une surcharge des services médicaux,
- de préserver nos défenses immunitaires.

À noter : les symptômes du coronavirus ressemblent beaucoup à ceux de la grippe ; le vaccin est gratuit à partir de 65 ans.

04/09/2020 : avec moins de monde sur l'île, la situation sanitaire est plus calme.

11/09/2020 :

- Durant la période estivale, on pouvait craindre une flambée du nombre de cas, mais les gestes barrières ont plutôt été bien respectés par l'ensemble de la population.

- Depuis 2 semaines le nombre de tests n'est plus que de l'ordre de 10 à 15 /jour vs 30 à 50 durant le mois d'août. 2 nouveaux cas ont été confirmés la semaine passée, 1 personne asymptomatique et 1 personne avec de légers

symptômes. La situation n'est pas inquiétante pour l'instant, mais l'augmentation du nombre de cas dans les Pays de la Loire se confirme. La Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire ainsi que la Sarthe sont passés en zone rouge. Les autorités locales suivent de près l'évolution du nombre de cas. Si la Vendée venait à passer en zone rouge, il y aurait sans doute des mesures sanitaires plus drastiques. **Nous devons tous rester vigilants.**

- On peut toutefois déplorer le fait que beaucoup d'étudiants se déplaçant sur le continent aient fait preuve d'insouciance en ne respectant pas les consignes dans l'enceinte des gares maritimes et à bord des bateaux. **Le non-respect du port du masque est passible d'une amende de 135 €.** En cas de besoin, les forces de l'ordre n'hésiteront pas à faire des contrôles et à dresser des procès-verbaux.

- Le groupe de travail sanitaire créé à l'occasion du déconfinement reste mobilisé.

18/09/2020 :

- Un nouveau cas positif a été relevé cette semaine.

- Il ne faut pas s'inquiéter, car nous bénéficions de l'expérience de cet été : des tests PCR, traçage des cas contacts, isolement des cas positifs... Avec le brassage de la population (étudiants, vacanciers, habitants qui circulent...) il y aura forcément des cas. Si nous restons vigilants et si nous respectons les gestes barrières, il n'y aura que des cas sporadiques, comme en ce moment.

25/09/2020 :

- 2 habitants de l'île d'Yeu présentant de faibles symptômes se sont avérés positifs durant la semaine écoulée. Par ailleurs. Les dépistages de leurs cas contacts sont en cours.

- Par ailleurs, une personne septuagénaire présentant des symptômes similaires à ceux du coronavirus a dû être hospitalisée sur le continent. Le résultat de son test est attendu.

02/10/2020 : Aucun nouveau cas n'a été avéré cette semaine, y compris chez les cas contacts et la personne qui a dû être évacuée la semaine passée.

09/10/2020 :

- 2 cas ont été confirmés : 1 personne qui est restée confinée à domicile et 1 personne qui a été hospitalisée à l'île d'Yeu, mais qui a déjà quitté l'hôpital.

- Les vacances de la Toussaint susciteront probablement un afflux de population. Il est important que tous les habitants et les nouveaux arrivants continuent à respecter les gestes barrières, car cela permettra d'éviter une contamination plus importante sur l'île.

16/10/2020 :

- **11 nouveaux cas positifs** ont été confirmés cette semaine, dans le cadre du traçage d'un cas positif révélé en fin de semaine précédente. **Ce cluster est la conséquence d'une rencontre familiale.** Il concerne 5 foyers, dont les personnes sont confinées pendant 7 jours. Certaines personnes sont symptomatiques, d'autres non. L'un des cas positifs va être transféré sur le continent, car il présente une insuffisance respiratoire, qu'il convient de prendre en charge par mesure de précaution. Ce qui est nouveau avec ce cluster, c'est **la présence de 3 enfants de 7 et 13 ans positifs** (mais sans symptôme).

- Certains parents d'élèves s'inquiètent. C'est compréhensible, mais il ne faut pas s'alarmer, car il est rare que les enfants se contaminent entre eux. L'Assurance Maladie va contacter rapidement les parents, si leur enfant doit se faire tester.

- Avec l'automne qui est plus propice aux épidémies, on s'attendait à une recrudescence du coronavirus, car la contamination se fait le plus souvent dans les espaces clos.

- Nous avons les armes pour contrôler l'épidémie. Cet été malgré l'affluence la situation est restée sous contrôle. **Si chacun d'entre nous, y-compris ceux qui viennent passer les vacances de la Toussaint, fait preuve de civisme et de responsabilité, en respectant les gestes barrières (masque, lavage des mains, distance d'1 m, etc.) même dans la sphère privée (lors de rencontres), il n'y a pas de raison que la situation s'aggrave particulièrement. Il est conseillé d'éviter toutes les rencontres festives qui dépassent 6 personnes et dans tous les cas de rester particulièrement vigilant.**

23/10/2020 :

- La semaine passée il y avait finalement 15 cas positifs. Grâce au confinement, le cluster « familial » a été maîtrisé.

- Par ailleurs, un conseiller municipal qui a été testé positif, en a immédiatement informé ses collègues avec lesquels il avait assisté à une réunion quelques jours plus tôt. Tous se sont confinés sans attendre que l'Assurance Maladie les contacte pour leur demander de se faire tester. Finalement tous les tests se sont avérés négatifs, ce qui prouve l'utilité du port du masque, des gestes barrières et de la distanciation lors de leur réunion.

Recommandations :

→ Pour éviter la dispersion du virus, dès qu'on a été en contact prolongé avec une personne qui s'avère positive, il faut se confiner sans attendre l'appel de l'Assurance Maladie. Le confinement doit être respecté jusqu'au résultat du test si celui-ci s'avère négatif et 7 jours de plus s'il est positif.

→ Si on est cas contact ou atteint du coronavirus (même sans symptôme), il vaut mieux rester confiné chez soi pendant 7 ou 14 jours. C'est moins pénible que de devoir subir un nouveau confinement généralisé.

- Cette semaine, 12 personnes majoritairement asymptomatiques ont été confirmées positives. Il s'agit surtout de cas « importés », dans la mesure où les personnes concernées sont pour la plupart des cas contacts de personnes positives sur le continent. On peut donc dire que la situation est plutôt stable pour l'instant et sous contrôle.

→ Il faut continuer à respecter le port du masque et les gestes barrières et à ne pas provoquer de rassemblement festif ou rencontre dans la sphère privée avec plus de 6 personnes.

30/10/2020 :

- Le nombre de cas de coronavirus est en diminution : seuls 10 nouveaux tests se sont avérés positifs depuis la semaine passée. Il s'agit de cas importés du continent et de patients âgés de 40 à 50 ans. Certains sont asymptomatiques et d'autres ont des symptômes légers de toux ou de rhinite.

- Il n'y a pas eu d'évacuation liée au coronavirus depuis 2 semaines.

06/11/2020 :

- Comme la semaine passée, 10 cas se sont avérés positifs, dont la moitié sont asymptomatiques.

- La situation est stable, mais les analyses des eaux usées sont inquiétantes. La présence du virus a été multipliée par 7 cette semaine, signe que le virus circule plus activement. On peut penser qu'il y a sans doute pas mal de cas asymptomatiques. On peut aussi craindre une forte augmentation du nombre de cas positifs dans les jours et semaines qui viennent.

- Il faut être encore plus vigilant qu'avant, **ne pas aller voir les autres, ne pas se mélanger**. Voilà le vrai combat pour éviter la propagation du virus. En été on s'est sans doute un peu relâché. Aujourd'hui nous devons vraiment redoubler de vigilance, y compris au travail. Si on s'y met tous, on jugulera l'épidémie.

13/11/2020 : Tous les résultats de tests de la semaine passée ne sont pas parvenus, mais sur le début de semaine, 2 cas se sont avérés positifs. Il n'y a pas eu d'évacuation de cas graves depuis plusieurs semaines.

20/11/2020 : La situation semble se stabiliser, avec une moyenne de 8 à 10 personnes positives par semaine. Parmi ces personnes, il y en a plusieurs qui sont âgées d'environ 80 ans et qui continuent à voir leurs amis malgré le confinement... La plupart des personnes positives ont des symptômes, qui ne nécessitent heureusement pas d'hospitalisation. Il n'y a pas eu d'évacuation récemment

5 PRISE EN CHARGE DES MALADES (CORONAVIRUS ET AUTRES MALADIES)

AU MOINDRE DOUTE NE PAS HÉSITER À CONTACTER LE CENTRE DE SANTÉ AU 02 51 59 39 00.

UNE CONSULTATION TARDIVE DE SON MEDECIN PEUT NUIRE GRAVEMENT À LA SANTÉ.

ATTENTION ! POUR TOUTE CONSULTATION, LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

30/10/2020 : Le centre de santé et les équipes médicales fonctionnent normalement. **Il ne faut pas hésiter à consulter son médecin comme en temps normal.** Le confinement de mars a eu un effet pervers sur les gens atteints de pathologies autres que le coronavirus, car certaines personnes atteintes notamment de cancer, ont été diagnostiquées tardivement.

06/11/2020 : Au moindre symptôme de type coronavirus (rhume, fièvre...) il faut impérativement se faire tester et s'isoler chez soi sans voir personne, car c'est lors des tous premiers jours du coronavirus, que l'on est le plus contagieux.

5.1 Prise en charge des patients présentant des symptômes de Covid-19

- **Accueil des patients qui présentent des symptômes de Covid-19** : pendant la durée de l'épidémie toutes les consultations des patients atteints ou suspectés de Covid-19 sont assurées dans une aile de l'hôpital local, où ils ne risquent pas de contaminer les autres patients.
- **Test** : les patients suspectés de coronavirus sont testés à l'hôpital (test PCR, voir [ici](#)).

5.1.1 Traçage des « cas contacts »

Si le diagnostic est avéré, l'équipe médicale effectue le traçage des « cas contacts » (voir [ici](#)) pour pouvoir les tester. La constitution d'une « brigade de cas contacts » (*) n'est pas prévue sur l'île pour l'instant. Une telle « brigade » est chargée de lister toutes les personnes qui ont été en contact rapproché avec les malades atteints de coronavirus, de les appeler, de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quel endroit ils doivent se rendre, puis à vérifier que ces tests ont bien eu lieu et que leurs résultats donnent lieu à l'application correcte de la doctrine nationale. Les cas contacts sont appelés à rester confinés jusqu'à l'obtention des résultats du test.

14/08/2020 : le traçage de tous les cas contacts est pris en charge par l'Assurance Maladie. Le dépistage est en revanche réalisé par les médecins locaux. Une unité Covid a été mise en place à l'hôpital local et devrait rester en place jusqu'à mi-septembre. Étant donné le nombre important de dépistages à réaliser en ce moment (environ 120 entre le 10 et le 13 août, si l'on inclut tous les cas contacts), les patients concernés sont reçus le matin dans un barnum situé à l'arrière de l'hôpital où un médecin de la réserve sanitaire effectue les tests. Les prélèvements sont ensuite envoyés par hélicoptère sur le continent.

21/08/2020 : le traçage et le dépistage des cas contacts se poursuit dans l'unité Covid prévue à cet effet à l'hôpital.

16/10/2020 :

- Le processus de traçage des cas contacts fonctionne très bien. Il est assuré par l'Assurance Maladie, qui appelle tous les cas contacts pour leur demander de se faire tester. Elle informe ensuite les personnes positives du résultat du test (l'Assurance Maladie ne rappelle pas les personnes dont le test s'avère négatif).

Remarque : l'équipe médicale locale remonte la chaîne des cas contacts, pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'oubli.

- Le protocole de traçage des cas contacts ne prévoit pas de tester une seconde fois les cas contacts au bout des 7 jours de confinement. Selon le cas, le médecin peut juger utile de le faire ; ne pas hésiter à lui en parler en cas de doute.

- Le standard téléphonique du centre de santé est débordé par les demandes de test non indispensables. À moins d'avoir des symptômes, d'avoir été contacté par l'Assurance Maladie ou de devoir fournir le test (voyage, acte médical,...), il est demandé de ne pas surcharger davantage le standard téléphonique du centre de santé (ou de l'hôpital).

- **Pour toute question concernant le coronavirus, il est toujours possible d'appeler la plateforme nationale au 08 00 13 00 00 (n° vert gratuit).**

5.1.2 Confinement ou isolement ailleurs que chez soi

À moins de devoir être transféré dans un hôpital sur le continent ou d'être hospitalisé sur l'île, le patient atteint de coronavirus doit rester confiné chez lui. S'il ne dispose de personne pour lui faire les courses, il peut contacter le CCAS qui propose ce service (voir [ici](#)).

05/06/2020 : un dispositif d'isolement en dehors du domicile est opérationnel sur l'île. **Les personnes atteintes de coronavirus qui souhaitent être isolées en dehors de chez elles, seront accueillies dans les 7 appartements du presbytère de Saint-Sauveur.** Les appartements ont été libérés et entièrement nettoyés et désinfectés par le personnel municipal à cet effet.

12/06/2020 : Cette solution d'isolement s'adresse à tous les patients suspectés de coronavirus. Il ne faut pas hésiter à en parler avec son médecin.

10/07/2020 : Rappel ! Le presbytère de Saint-Sauveur dispose de 7 appartements permettant d'accueillir des patients qui doivent être isolés, car ils sont suspectés d'être atteints du coronavirus.

17/07/2020 : L'ancien presbytère de Saint-Sauveur n'a accueilli aucun patient Covid jusqu'ici. Il restera réservé à cet usage aussi longtemps que nécessaire, car un isolement sur l'île est préférable à un isolement sur le continent.

14/08/2020 :

- Il est fortement recommandé aux patients testés positifs de respecter la quatorzaine et d'attendre que le virus ait disparu avant de sortir de chez soi.

- 2 patients positifs avaient été isolés dans le presbytère, mais leur quatorzaine s'est achevée et les 7 appartements de l'ancien presbytère de St Sauveur sont à nouveau libres.

16/10/2020 : Les cas contacts doivent impérativement rester confinés pendant 7 jours à compter du test (sauf si le résultat s'avère négatif).

23/10/2020 :

➔ Pour éviter la dispersion du virus, dès qu'on a été en contact prolongé avec une personne qui s'avère positive, il faut se confiner sans attendre l'appel de l'Assurance Maladie. Le confinement doit être respecté jusqu'au résultat du test si celui-ci s'avère négatif et 7 jours de plus s'il est positif.

➔ En cas de risque de contamination, il vaut mieux rester confiné chez soi pendant 7 ou 14 jours. C'est moins pénible que de devoir subir un nouveau confinement généralisé.

06/11/2020 :

- En cas de symptôme faisant penser au coronavirus, il est de la responsabilité civile de chacun se faire tester, consulter un médecin et rester isolé chez soi sans voir personne. C'est durant les premiers jours de la maladie que l'on est le plus contagieux.

13/11/2020 : Si on se confine chez soi quand on est atteint du coronavirus, on risque de contaminer le reste de sa famille. Le taux de reproduction en famille est multiplié par 4. La commune dispose de logements équipés, qui peuvent être utilisés pour se confiner. Il ne faut pas hésiter à en profiter.

5.1.3 Retour d'hospitalisation

23/10/2020 : Les patients coronavirus qui quittent l'hôpital ont été testés négatifs. Ils ne sont donc plus contagieux et ne méritent pas qu'on leur fasse des remarques désobligeantes ou qu'on les regarde en chien de faïence. **Le coronavirus peut toucher chacun d'entre nous. Il ne doit pas nuire aux contacts sociaux.**

➔ Pour éviter toute contamination, la solution la plus simple consiste à porter son masque, à conserver une distance d'au moins un mètre des autres, à se laver régulièrement les mains et à respecter l'ensemble des gestes barrières.

5.2 Prise en charge des autres patients

- **Patients qui présentent des symptômes ou sont atteints d'une autre pathologie** : les consultations se déroulent au centre de santé comme habituellement. Les consultations sont plus espacées qu'en temps normal, pour permettre la désinfection du bureau et du matériel médical. Pour certaines pathologies plus graves (blessures, coupures...), le patient est pris en charge à l'hôpital local, mais dans un circuit non-Covid-19, qui est totalement protégé.

5.2.1 Grippe

23/10/2010 : La pharmacie est en rupture de stock de vaccins antigrippe sans doute jusque mi-novembre.

5.3 Que faire si j'ai des symptômes de coronavirus ?

- Si les symptômes sont légers, il faut **contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00 entre 9 h et 12 h**. Un médecin donnera la marche à suivre.
- Si les symptômes semblent graves, il faut **contacter sans tarder le Centre de santé au 02 51 59 39 00 (aux heures de bureau) ou le SAMU au 15**.
- En cas de détresse respiratoire, **appeler immédiatement le SAMU au 15**.

IMPORTANT ! En cas de symptômes de Covid-19, il ne faut pas sortir de chez soi sauf pour se rendre à une consultation avec le médecin à l'hôpital (sur rendez-vous préalable) ou pour se faire tester à l'hôpital (sur rendez-

vous). Le port du masque est obligatoire. Il faut aussi veiller à ne pas avoir de contact physique avec les autres membres du foyer.

RAPPEL ! Il ne faut appeler les différents numéros d'urgence que pour de vraies urgences.

5.4 Que faire si je souffre d'une autre maladie ?

- **Pathologies légères** : contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00.
- **Pathologies aiguës** (infection urinaire, douleur abdominale aigüe, maux d'oreille, allergie, etc.) : contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00.
- **Pathologies graves et maladies chroniques évolutives** (cancer, diabète...) :
 - o **Nouveaux symptômes** : contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00.
 - o **Maladies chroniques** : que ce soit pour le suivi habituel ou en cas de doute, contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00. **Le suivi habituel ne doit pas être interrompu.**
- **Maladies chroniques stables** :
 - o Pour un simple **renouvellement d'ordonnance** : se présenter directement à la pharmacie, qui délivrera les médicaments nécessaires (comme l'autorise un décret jusqu'au 31 mai) sur présentation de la carte Vitale.
 - o Pour le **suivi habituel ou en cas de doute** : contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00. **Le suivi des maladies chroniques ne doit surtout pas être interrompu.**
- **Urgences vitales** : leur prise en charge ne change pas. Il faut contacter le SAMU au **15** comme d'habitude.

IMPORTANT !

- **Si j'ai des doutes sur mon état de santé, je contacte le Centre de santé au 02 51 59 39 00.**
- **Ne pas se présenter au Centre de santé sans rendez-vous préalablement confirmé au téléphone.**
- **Le port du masque est obligatoire pour toute consultation.**

6 LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS À L'ÎLE D'YEU

Le coronavirus ne ressemble pas aux autres virus connus, c'est pourquoi l'équipe médicale est entièrement mobilisée et se tient informée au jour le jour de toutes les découvertes réalisées en France et ailleurs, de manière à détecter au plus tôt tous les signes de cette maladie.

23/10/2020 : Pour l'instant il n'y a pas de couvre-feu en Vendée. En Loire-Atlantique qui est toujours en zone verte, la fermeture des bars a déjà été avancée à 22 h. Si la situation ne s'arrange pas, il ne serait pas étonnant qu'on nous impose le couvre-feu avant Noël. On peut en revanche penser que tout sera fait pour éviter un reconfinement qui serait catastrophique au niveau économique. Il ne devrait pas non plus y avoir de limitation des déplacements en France, puisque le virus est présent sur tout le territoire.

À l'Île d'Yeu, le nombre de cas arrive pour l'instant à être limité grâce au respect des gestes barrières et au traçage des cas contacts. Il faut continuer à faire très attention.

30/10/2020 :

- Les gestes barrières sont bien respectés dans l'ensemble et pourtant le nombre de nouveaux cas de coronavirus ne cesse d'augmenter en France. La plupart font leur apparition dans la sphère privée. En maintenant les écoles, collèges et lycées ouverts, en autorisant les administrations et le BTP à continuer à travailler, en imposant le télétravail dès qu'il est possible, les nouvelles règles liées au confinement visent clairement à éviter que les personnes issues de foyers différents se rencontrent, lors de réunions privées notamment. Le confinement est plus souple qu'en mars, car nous avons appris des choses sur le coronavirus et parce que nous disposons de masques, tests...

- Ce nouveau confinement a pour objectif prioritaire de limiter les interactions entre personnes issues de foyers différents. Mais la situation est différente du mois de mars, car aujourd'hui il y a les masques, gestes barrières, tests... Le confinement ne doit pas être une punition pour la population. Il reste possible de sortir et de se balader, en se munissant de son attestation. L'essentiel n'est pas la distance de la balade, mais le fait de ne pas rencontrer des personnes issues de foyers différents.

06/11/2020 :

- Les résultats des analyses des eaux usées sont inquiétants. La présence du virus a été multipliée par 7 cette semaine, signe que le virus circule plus activement. On peut penser qu'il y a sans doute pas mal de cas asymptomatiques. On peut aussi craindre une forte augmentation du nombre de cas positifs dans les jours et semaines qui viennent.

- Il faut être encore plus vigilant qu'avant, **ne pas aller voir les autres, ne pas se mélanger**. Voilà le vrai combat pour éviter la propagation du virus. En été on s'est sans doute un peu relâché. Aujourd'hui nous devons vraiment redoubler de vigilance, y compris au travail. Si on s'y met tous, on jugulera l'épidémie.

13/11/2020 : Il est de la responsabilité de chacun de respecter le confinement et de rester chez soi pour ne pas contaminer les autres. Il faut privilégier le téléphone etc... pour maintenir les contacts. **Il n'y a aucune tolérance pour les personnes de foyers différents qui se rencontrent sans raison valable.**

6.1 Moyens humains médicaux

6.1.1 Équipe médicale

30/10/2020 : L'équipe médicale du centre de santé et de l'hôpital fonctionne comme habituellement. Il ne faut pas hésiter à consulter son médecin en cas de symptômes quels qu'ils soient. Une prise en charge tardive peut être néfaste.

6.1.2 Circuit Covid-19

Un **circuit spécifique** Covid-19 permet de prendre en charge les personnes suspectées ou atteintes de coronavirus (voir [ici](#)).

6.1.3 Effectifs de réserve

16/10/2020 : Par mesure de prévention, l'équipe médicale souhaite reconstituer une équipe de réserve pour faire les tests Covid en cas de besoin. **Toutes les personnes ayant des notions médicales et souhaitant proposer leur aide, sont priées de se faire connaître auprès de l'hôpital local au 02 51 26 08 00.**

6.1.4 Cabinet infirmier

Des infirmiers libéraux peuvent être appelés à assister l'équipe médicale.

6.1.5 Pharmacie

Les personnes qui ont besoin de médicaments et qui sont atteintes de coronavirus ou en présentent les symptômes sont priées de **contacter le 07 83 40 53 04 entre 13 h et 15 h**. Elles seront ensuite accueillies devant le bâtiment où les médicaments leur seront remis.

6.1.6 Centre de secours

Les sapeurs-pompiers continuent à apporter leur aide lors des évacuations sanitaires. Ils sont également préparés pour apporter une aide spécifique en cas de besoin. Des renforts du continent sont mobilisables en cas de besoin.

6.2 Soins dentaires

23/10/2020 : Les consultations ont repris au cabinet dentaire **le mercredi** avec le Dr Franck Rouxel, dentiste à Challans. Courant novembre, son confrère le Dr Francis Guillot (Saint-Gervais) reprendra lui aussi ses consultations **le vendredi et le samedi matin**.

- **Prise de rendez-vous** : contacter le cabinet dentaire de ces 2 professionnels (Challans, Saint-Gervais).
- Trouver d'autres praticiens est très difficile, car venir assurer des consultations sur l'île est contraignant :
 - * au niveau matériel : le cabinet n'est pas aussi bien équipé qu'un cabinet sur le continent et il n'y pas d'assistant(e) dentaire sur place
 - * au niveau horaire : les praticiens doivent s'adapter aux horaires de traversée et sont soumis aux conditions météo.

Ces 2 dentistes ont choisi de venir exercer en intermittence sur l'île par solidarité pour les habitants de l'île d'Yeu, mais ils ne sont pas en mesure de prendre en charge tous les patients de l'île. **C'est pourquoi il est demandé à chacun de faire preuve de compréhension et de patience.**

Important : en cas d'urgence, ne pas hésiter à se rendre chez un dentiste sur le continent.

6.3 Gestes barrières et distanciation physique

En l'absence de vaccin et de traitement, le respect des gestes barrières et de la distanciation physique, ainsi que le confinement des personnes atteintes ou présentant des symptômes du coronavirus, constituent le meilleur moyen de limiter la propagation du virus.

Ces précautions ne doivent pas être interprétées comme des contraintes ou une punition, mais comme un nouveau mode de vie les uns avec les autres.

La guerre contre le coronavirus se gagnera en respectant les gestes barrières et la distanciation physique. Pour se protéger et protéger les autres, il faut :

- **porter un masque lorsque c'est obligatoire et partout où la distance de 1 mètre ne peut pas être respectée**
- **se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydro alcoolique**
- **garder ses distances avec les autres (1 mètre au moins)**
- **éviter de se toucher le visage**
- **tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique**
- **utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- **saluer sans se serrer la main et sans s'embrasser**

6.4 Masque « grand public »

Avec les gestes barrières, le port du masque est indispensable pour limiter la propagation du virus, car il permet de se protéger et de protéger les autres. Même si cela semble difficile, chacun doit s'habituer à porter un masque, car le virus peut toucher tout le monde.

ATTENTION !

- **Porter un masque n'est pas d'une grande utilité si l'on ne se lave pas régulièrement les mains et si on ne le met pas correctement**
- **Il ne faut surtout pas s'échanger les masques, au risque de se transmettre directement le virus**

6.4.1 Dans quels endroits le port du masque est-il obligatoire ?

23/10/2020 : Depuis le 23 octobre à minuit jusqu'au 12 novembre à 0 h, un arrêté préfectoral (AP) **rend le port du masque obligatoire en extérieur sur la totalité du domaine public de Vendée**, sauf pour les personnes en situation

de handicap munies d'un certificat médical adapté, aux personnes qui circulent à l'intérieur d'un véhicule (voiture, camionnette, poids lourds professionnels) et aux personnes pratiquant une activité physique ou sportive.

- Pour le maire, cet AP est trop générique et manque de simplicité pour la population. Exemple : un chasseur qui se promène seul avec son chien doit porter son masque sur les voies communales, mais pas dans les champs et espaces privés. Autre exemple : le masque est obligatoire sur un vélo, mais pas si l'on fait du sport à vélo...
- Les contrôles seront accentués dans les zones de regroupement, où le risque de contamination est plus important que dans la nature ou sur la côte.

30/10/2020 : pendant le confinement, le port du masque reste obligatoire sur tout le territoire et dans tous les lieux publics ou accueillant du public.

6.4.2 Masque et/ou visière ?

Les visières sont plus confortables que les masques. Mais il semble qu'elles soient moins protectrices. **Les visières ne peuvent donc pas remplacer les masques lorsque ceux-ci sont obligatoires** (commerces, transports, consultations médicales, etc.). Elles peuvent en revanche venir en complément des masques.

6.4.3 Où peut-on se procurer un masque ?

- Les entreprises doivent fournir un masque à leurs salariés.
- Des masques jetables et lavables peuvent être achetés à la pharmacie et dans plusieurs commerces (maison de la presse, VM Matériaux...).
- Fabrication artisanale de masques : il est possible de fabriquer soi-même des masques avec du tissu. Le cas échéant, il est recommandé de respecter la norme AFNOR, dont le cahier des charges est disponible : [ICI](#)

6.4.4 Comment entretenir son masque ?

- Un masque **jetable** (de type chirurgical) ne doit pas être porté plus de 4 heures. Il faut ensuite le jeter dans un sac poubelle destiné aux ordures ménagères et **non dans la nature ou dans la rue**.
- Un masque **lavable** (en tissu ou non-tissé) ne doit pas non plus être porté plus de 4 heures. Il faut ensuite le laver à 60 °C pendant 30 mn au moins et bien le sécher.

6.5 Tests de dépistage

Il existe 2 types de tests :

- Le **test virologique PCR** permet de détecter la présence du virus par prélèvement de cellules nasales à l'aide d'un écouvillon (sorte de long coton-tige). Facile à réaliser, ce test n'est malheureusement pas toujours fiable. À partir du 11 mai, toute personne présentant des symptômes du coronavirus, ou ayant été au contact d'un malade peut être testée sur prescription médicale. Le Centre de santé dispose d'une cinquantaine de tests PCR par semaine, qui sont destinés prioritairement aux personnes symptomatiques et aux « cas contacts ».
 - ➔ Le test PCR n'est pas très agréable, mais il n'est pas douloureux et ne dure que quelques secondes
- Les **tests sérologiques** réalisés par prélèvement sanguin. Ils sont destinés à rechercher les anticorps produits par le système immunitaire et permettent donc de savoir si la personne a récemment été malade.

28/08/2020 :

- Test PCR : chacun peut se faire tester gratuitement et sans ordonnance à l'hôpital local (dans l'unité Covid). Il suffit de prendre rendez-vous au préalable auprès de l'hôpital, qui donne toutes les informations nécessaires. Tél : 02 51 46 08 00.
- Test sérologique : il est désormais possible de se faire tester à la pharmacie (acte payant).

16/10/2020 :

- La capacité hebdomadaire de tests PCR peut en cas de besoin est portée de 150 à 250 (avec l'aide de renforts pour effectuer les tests).

23/10/2020 : Pour l'heure, la capacité hebdomadaire de tests PCR est de 23 tests journaliers.

30/10/2020 :

- La capacité de tests PCR est de 125 par semaine (du lundi au vendredi). Pour l'instant elle est toujours suffisante, mais en cas de besoin elle peut être augmentée.
- Si les **tests antigéniques** ne sont pas aussi efficaces que les tests PCR (il y a davantage de faux négatifs, mais il n'y a pas de faux positifs), leur résultat ne nécessite qu'une vingtaine de minutes. Ils pourraient devenir un outil complémentaire aux tests PCR. Pour l'instant ils ne sont pas encore disponibles pour le public. Les équipes médicales suivent l'évolution de la situation.

06/11/2020 : La capacité de tests est toujours la même, mais depuis quelques jours les délais d'obtention des résultats sont de 4 à 5 jours, car certains laboratoires sont en rupture de stock de réactifs.

13/11/2020 : Le personnel des Ehpad et de l'hôpital a été testé par test antigénique également appelé Trod (test rapide d'orientation diagnostique). Il n'y a aucun cas positif.

20/11/2020 : Les médecins sont moins sollicités pour les tests PCR de patients. Mais il y a eu beaucoup de tests sur du personnel soignant, comme la semaine précédente.

6.6 Prise de température

14/08/2020 : La prise de température quotidienne ne semble pas pertinente, dans la mesure où le nombre de cas asymptomatiques est de plus en plus élevé.

6.7 Ventilation des lieux clos

30/10/2020 : Il est recommandé d'aérer régulièrement les lieux clos (logements, bureaux, etc...) pour limiter les risques de propagation du virus.

6.8 Analyse des eaux usées de la station d'épuration

L'analyse des eaux usées de la station d'épuration est un outil fiable pour détecter et suivre la présence du virus au sein d'une population donnée et ce avant l'apparition de symptômes chez les personnes infectées. Elle sera réalisée chaque semaine aussi longtemps que nécessaire, pour suivre l'évolution de la présence du virus sur l'île.

Si les résultats faisaient ressortir la présence du virus dans les eaux usées, afin de mieux la situer géographiquement, il serait possible de faire les analyses pour chaque poste de relevage.

Les prélèvements sont réalisés chaque lundi et envoyés à Paris.

Important : le résultat de ces analyses est très intéressant, mais il ne permet pas de déterminer le nombre de personnes infectées, car il est influencé par la fréquentation de l'île, les fortes pluies et l'horaire des prélèvements. Par ailleurs, toutes les maisons de l'île ne sont pas raccordées à la station d'épuration.

31/07/2020 : Les premiers résultats ne sont pas inquiétants.

07/08/2020 : Les résultats correspondant à l'envoi des prélèvements du 3 août révèlent la présence du virus, mais dans une concentration non inquiétante. Ce résultat prouve néanmoins que le virus est présent sur l'île.

14/08/2020 : Les résultats correspondant à l'envoi des prélèvements du 10 août sont négatifs.

21/08/2020 : Les résultats correspondant à l'envoi des prélèvements du 17 août sont négatifs.

28/08/2020 : Les résultats correspondant à l'envoi des prélèvements du 24 août sont négatifs.

04/09/2020 : Les résultats correspondant à l'envoi des prélèvements du 31 août sont négatifs, ce qui ne veut pas dire que le virus n'est plus présent sur l'île, toutes les maisons ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif, car les prélèvements sont réalisés à un instant T (et non pas sur une journée complète) et il y a sans doute un effet de dilution dans l'eau. Mais cet indicateur reste utile et continuera à être suivi.

11/09/2020 :

- Pour mémoire, le virus est présent chez les personnes infectées avant que les symptômes se manifestent et même lorsqu'elles sont asymptomatiques. Les résultats correspondant à l'envoi des prélèvements du 7 septembre révèlent

la présence du virus à un seuil légèrement supérieur au seuil de détection, mais 7 fois plus faible que début août. La surveillance de cet indicateur se poursuit.

- Une étude menée par le Laboratoire Eaux de Paris avec des partenaires scientifiques a montré un lien entre l'évolution de la présence du virus dans les eaux usées et celle du nombre de personnes atteintes de la Covid-19.
- La commune va rejoindre le **réseau Obépine** (OBServatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). La création de ce réseau a pour objectif de mettre en place au niveau national un réseau de surveillance épidémiologique des eaux usées, constitué de grandes agglomérations et de petites communes. Ce réseau, créé dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, pourrait devenir pérenne et prouver son intérêt dans le suivi de tous les agents infectieux de type grippe, gastro-entérites, bactéries résistantes aux antibiotiques, ou parasites. Les résultats permettraient de piloter en temps réel un réseau de surveillance et d'alerte en cohérence avec des données pertinentes (données météorologiques, mouvements des populations...).

18/09/2020 : Le virus continue à circuler comme le montrent les résultats de cette semaine : la présence du virus est 4 fois plus importante dans les prélèvements du 7 septembre. Mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter (au plus fort de l'épidémie le taux était de 1 million à Paris), mais ces résultats montrent qu'il faut rester vigilant.

Résultats pour mémoire (seuil de détection = 400-500 u/litre) :

- le 27 juillet : 0
- le 3 août : 1 500 unités
- les 10, 17, 24 et 31 août : 0
- le 7 septembre : 1 500 u
- le 14 septembre : 5 800 u

25/09/2020 : Les prélèvements effectués le 21 septembre révèlent une présence infime du virus, bien inférieure à celle du 14 septembre. Pour tenter d'interpréter plus précisément ces résultats hebdomadaires, la commune va travailler avec un spécialiste hospitalier de Paris.

02/10/2020 : Les prélèvements du 28 septembre révèlent la présence du virus, dans une concentration un peu supérieure à la semaine précédente, mais toujours très faible. Le virus continue à circuler, mais le respect des gestes barrières semble porter ses fruits.

09/10/2020 : Aucune présence du virus n'est détectée dans les eaux usées.

16/10/2020 : Avec 8 000 u, l'analyse des prélèvements du 12 octobre révèle une présence du virus aussi importante qu'au plus fort de l'épidémie. Ce résultat peut sembler surprenant si on le compare à ceux des semaines précédentes. Mais les fortes pluies avaient probablement biaisé les résultats antérieurs (les eaux pluviales se déversent dans les eaux usées).

23/10/2020 : Le résultat des prélèvements du 19 octobre n'a pas encore été communiqué à la mairie, sans doute en raison des congés scolaires.

30/10/2020 :

- Les résultats de la semaine passée étaient au même niveau qu'en juillet. Cette semaine (prélèvements du 26 octobre), ils ont été multipliés par 3. Il n'est pas possible d'en déduire un nombre de cas de coronavirus, mais ce résultat laisse présager une nouvelle augmentation de cas dans les jours qui viennent, car la présence du coronavirus dans les eaux usées apparaît en amont des signes cliniques de la maladie.
- Le maire a demandé au laboratoire qui analyse les prélèvements de travailler sur la prise en compte de l'effet de dilution lié aux pluies, afin que les résultats soient totalement comparables d'une semaine sur l'autre.

06/11/2020 :

- Ces tests ne permettent pas de déterminer le nombre de personnes infectées, mais ils sont intéressants car ils révèlent la présence du virus en amont des symptômes cliniques. Depuis 3 semaines on observe une forte progression de la présence du virus dans les eaux usées (12 000 u, puis 40 000 u et enfin **300 000 u** pour les prélèvements du 2 novembre). Le seuil atteint à Paris au plus fort de l'épidémie était de 1 000 000 u... Ces résultats sont le signe que le virus circule plus activement sur l'île. Étant donné que le nombre de tests positifs reste plutôt faible et stable, on peut penser qu'il y a pas mal de cas asymptomatiques.
- Amélioration de la précision des résultats : jusqu'à présent les prélèvements étaient effectués à heure fixe (depuis 3 semaines à midi, et auparavant à 8 h du matin). À partir de la semaine qui vient, plusieurs prélèvements seront systématiquement effectués sur une période de 24 heures.
- La fréquence des analyses va passer à 2 fois par semaine au lieu d'une seule fois (le lundi).

13/11/2020 : La fréquence des prélèvements est désormais de 2 fois par semaine et le préleveur prélève de l'eau sur 24 heures. Les prélèvements du lundi révèlent la présence 20 000 u. On peut donc penser que les 300 000 u du lundi précédent étaient peut-être le résultat d'une anomalie. Pour autant, il faut rester vigilant.

20/11/2020 : Lundi de la semaine-1, le résultat était de 20 000 u, jeudi il était de 40 000 u et ce lundi il était de 7 000 u. Il semble que nous soyons sur une tendance baissière. Il faudra voir si elle se confirme dans les semaines à venir.

6.9 Application AntiCovid

- L'application **TousAntiCovid**, lancée par le Gouvernement le 22 octobre 2020, vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge, en addition de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie.

Elle permet à l'utilisateur d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19. L'utilisateur peut ainsi agir directement pour sa santé et celle des autres en contribuant à rompre les chaînes de transmission et ralentir la propagation du virus.

- L'utilisation de l'application est fondée sur le volontariat et chaque utilisateur est libre de l'activer et la désactiver au gré des situations. C'est un outil complémentaire essentiel pour lutter contre la COVID-19. Plus l'application sera utilisée, plus vite les cas contacts seront alertés, plus nous aurons collectivement un impact sur le contrôle et l'évolution de l'épidémie.

- TousAntiCovid utilise le signal Bluetooth d'un téléphone pour détecter un smartphone à proximité et ainsi établir de manière anonyme que plusieurs personnes se sont croisées. L'application prend en compte les contacts à moins d'un mètre pendant au moins 15 minutes. Les autres utilisateurs avec qui la personne malade est restée en contact prolongé durant sa période de contagiosité sont ainsi avertis par une notification. La période de contagiosité débute à partir des 48h précédant la date de début des symptômes ou sept jours avant son test positif si la personne est asymptomatique.

6.10 Gants

L'utilisation des gants est déconseillée, car le virus s'y dépose et risque d'être ensuite déposé sur tout ce qui est touché. Il vaut mieux rester mains nues et se les laver régulièrement à l'eau + savon ou au gel hydro alcoolique. En cas d'utilisation de gants, il faut très rapidement les enlever et les jeter (dans un sac avec les ordures ménagères).

6.11 Comment aider financièrement les services médicaux ?

Le plus simple consiste à faire un don à l'Hôpital Dumonté. Il suffit d'imprimer et compléter le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'hôpital : [ICI](#).

Envoyer le formulaire accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à : Hôpital Dumonté – Direction - 17, impasse du Puits Raimond - 85350 L'Île d'Yeu. **Il donnera lieu à l'établissement d'un reçu d'abattement fiscal.**

L'argent récolté servira notamment à faire des travaux ou des achats d'équipement pour les chambres, qui sont toutes individuelles.

7 LES AIDES ET SERVICES SOCIAUX

7.1 Aides (courses, visites, balades) pour les personnes isolées ou fragiles

Afin d'aider les personnes fragiles, isolées ou vulnérables, un service d'aide bénévole pour les courses est mis en place et coordonné par le CCAS.

12/06/2020 : ce service reste opérationnel pour l'instant. Il ne faut pas hésiter à y faire appel.

➔ Si vous avez besoin que l'on vous aide pour faire les courses, ou si vous avez envie de donner un coup de main aux personnes en difficulté, contactez le CCAS au **02 28 12 91 35**. Laissez vos coordonnées et votre n° de téléphone. Un agent du CCAS vous contactera.

ATTENTION ! Pour toutes les demandes sociales qui ne concernent pas l'aide aux courses, contacter le CCAS par téléphone au **02 28 12 91 36**.

13/11/2020 : Les personnes confinées chez elles (Covid ou cas contact) peuvent faire appel au CCAS pour faire les courses. Les personnes isolées ou fragiles qui se sentent en situation de stress, déprimées ou qui ont juste besoin de parler, peuvent contacter **Céline Moreel-Curtet** au **02 28 12 91 35**.

7.2 Bons alimentaires

12/06/2020 : Des bons alimentaires d'une valeur de 50 €/mois à utiliser dans certains commerces seront accordés aux familles dont le quotient familial se situe dans la tranche « 0 à 900 ». 129 familles ont déjà été identifiées. Plus de renseignements à partir du 18 juin au Point Info Famille - 4, rue du Gouverneur - Tél. **02.28.12.91.22**

→ Pour les autres familles en difficulté, ne pas hésiter à contacter le CCAS - 38, rue du Puits Neuf - Tél. **02 28 12 91 36**

7.3 Coup de pouce financier aux étudiants

12/06/2020 : Un certain nombre d'étudiants post-Baccalauréat risquent de ne pas trouver d'emploi saisonnier cet été. C'est pourquoi il a été décidé d'octroyer une aide de 500 € à tous les étudiants concernés (quel que soit le quotient familial du foyer). 173 d'entre eux ont déjà été identifiés. Plus de renseignements à partir du 18 juin au Point Info Famille (PIF) - 4, rue du Gouverneur - Tél. **02.28.12.91.22**

Remarque : le montant des aides accordées par la commune dans le cadre des bons alimentaires et coups de pouce aux étudiants est estimé à 100 000 €

26/06/2020 : L'aide est accordée quel que soit le quotient familial du foyer, sur présentation du certificat de scolarité. Elle sera versée en septembre.

07/08/2020 : Les étudiants pourront faire la demande de l'aide à partir du 1^{er} septembre au PIF à Saint-Sauveur. Ils devront se munir de leur certificat scolaire et d'un RIB à leur nom. Ils devront en outre remplir un questionnaire sur place.

28/08/2020 : Les étudiants peuvent faire la demande au PIF.

02/10/2020 : Rappel ! La date limite d'attribution de cette bourse de 500 € aux étudiants post-Bac (sans condition de ressources) est fixée au **30 novembre 2020**. Pour en bénéficier, il faut transmettre au Point Info Familles à Saint-Sauveur le **certificat de scolarité** accompagné du **formulaire d'inscription** (disponible sur l'Espace Citoyen https://www.espace-citoyens.net/ile-yeu/espace-citoyens/App_Ressources/fichiers_mairie/documents/Enfance-Jeunesse/inscription_bourse_etudiants.pdf).

7.4 Transport à la demande pour les personnes âgées

Le transport à la demande permet aux personnes qui ont du mal à se déplacer, de se rendre dans les administrations, les commerces (centre bourgs) et à leurs rendez-vous médicaux le jeudi, ainsi que le samedi matin. Le prix d'un aller-retour varie de 2 € à 3,50 € suivant le revenu fiscal de la personne.

Pour profiter de ce service assuré par des bénévoles de l'association l'Entraide, il faut s'inscrire au préalable auprès du CCAS, tél. **02 28 12 91 36**.

8 QUOTIDIEN - LOISIRS

8.1 Rencontres festives

30/10/2020 : Avec le reconfinement, il n'est plus question d'organiser des rencontres festives.

8.2 Activités et loisirs autorisés

La règle concernant les promenades est « 1 h maximum et à 1 km de chez soi ».

13/11/2020 : Attention ! Il n'y aura aucune tolérance concernant les rencontres entre personnes de foyers différents. Si l'on peut considérer que la distance n'est pas la priorité dans le cadre des promenades, il est en revanche impératif de ne pas se mélanger aux autres.

20/11/2020 : Rappel ! La règle du 1 km-1 h pour la balade s'impose à nous. Le maire n'a aucun pouvoir sur cette règle. Verbaliser ou non les contrevenants reste à l'appréciation de la gendarmerie. Mais il n'y a aucune tolérance pour les rencontres entre personnes de foyers différents, car le vrai enjeu dans la lutte contre le coronavirus est justement de ne pas se rencontrer.

Sont autorisé(e)s en se munissant de l'autorisation dérogatoire ad hoc, et en ne se mélangeant pas avec des personnes issues d'autres foyers :

- Toutes les activités sportives individuelles (ou avec les personnes de son foyer)
- Les balades, y compris dans les parcs, jardins et sur les plages
- Travailler sur son chantier d'auto-construction
- Les déménagements
- Récupérer son matériel de pêche en mer
- Remonter son bateau à terre
- Les promenades/sorties avec des personnes de son foyer (y compris en voiture ou à vélo), mais à condition de ne pas faire de rencontres.
- Après bien des atermoiements, la pêche à pied reste autorisée si on est seul ou avec des membres de son foyer, mais uniquement dans le cadre de la balade (avec l'attestation en conséquence).

Sont interdites :

- Toutes les activités sportives et de loisirs collectives. Sont notamment fermés au public : le complexe sportif, le cinéma, la bibliothèque, les salles associatives...
- Toutes les activités nautiques, même si l'on peut s'interroger sur la pertinence de cette interdiction pour le kite-surf par exemple.
- Les rencontres chez des amis /proches ou chez soi, en journée, le soir, la semaine et le week-end.
- Les promenades au cours desquelles ont fait sciemment des rencontres.

8.2.1 Click@collect à la bibliothèque municipale

06/11/2020 : La bibliothèque propose un service de commande et retrait d'ouvrages.

- Pour commander des livres il faut :
 - 1- Sélectionner les livres (5 au maximum) dans les listes des fonds présentes sur le site internet : <https://www.mairie.ile-yeu.fr/vie-culturelle-associative-et-sportive/la-bibliotheque-municipale/>
 - 2- Envoyer la commande par mail (bibliotheque@ile-yeu.fr) avec votre sélection en précisant **le nom de l'auteur et le titre du livre**
 - 3- Retrait des livres : réserver une date et un horaire sur <https://frama.link/retrait-yeu> pour venir chercher vos livres
 - Le retour de livres peut se faire lors d'un retrait ou directement dans la boîte aux lettres de la bibliothèque.
- Plus d'informations au 02 51 59 03 40.

8.3 Culte

- Les lieux de culte de l'île, églises et chapelles, sont ouverts tous les jours. Pas de cérémonies publiques cependant, sauf pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.
- Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.

06/11/2020 : comme lors du premier confinement, les célébrations du dimanche seront retransmises en direct sur Facebook (Yeu-Actu) à 10 h 30.

8.4 Services publics

Contrairement au premier confinement, les services publics (mairie, Poste, banques, etc...) continuent à recevoir le public.

8.5 Traversées Yeu Continent

Pour l'instant les traversées Yeu Continent sont maintenues suivant le planning prévu, car elles permettent aux professionnels de se déplacer. En cas de forte baisse du nombre de passagers, le nombre de traversées pourra diminuer, le week-end notamment.

13/11/2020 : Le nombre moyen de passagers par traversée est de 35, sachant qu'il a plus de passagers le vendredi du fait des étudiants et moins les autres jours.

9 DANS LES EHPAD

23/10/2020 : Nouvelles consignes en vigueur pour les visites

- Chaque visiteur doit obligatoirement prendre connaissance des consignes de visite à l'entrée du bâtiment et laisser ses coordonnées dans le registre de visites
- Jusqu'à présent les masques étaient fournis aux visiteurs, mais désormais, chaque visiteur doit venir avec un masque propre, dont les pouvoirs filtrants sont intacts.
- Le nombre de visiteurs simultanés est limité à 2 par résident
- Le port du masque est obligatoire, même dans la chambre des résidents et pour tous les visiteurs, y compris les enfants de moins de 11 ans.
- Il faut privilégier autant que possible les visites en extérieur.

30/10/2020 : Les visites restent possibles pour l'instant, en respectant le protocole sanitaire prévu. Les résidents peuvent toujours effectuer leurs sorties journalières dans l'enceinte de l'établissement, mais ils ne peuvent pas se rendre dans leur famille.

04/11/2020 : Une directive nationale préconise de ne pas autoriser plus d'une visite par semaine par résident et que les visites se déroulent ailleurs que dans les chambres (comme lors du 1^{er} confinement). Néanmoins, compte tenu du fait qu'aucun cas n'est déclaré au sein du personnel et des résidents, et pour éviter de générer un sentiment de détresse chez les résidents, en accord avec les familles il a été décidé :

- d'autoriser **1 visite par résident et par jour** en chambre, avec **au maximum 2 visiteurs simultanés**
- dans le **respect des gestes barrières** : lavage des mains à l'arrivée, port d'un **masque jetable neuf et propre** (non fourni) impératif dans la chambre du résident, même si ce dernier demande de l'enlever
- les visites ne peuvent avoir lieu que l'après-midi, avant le dîner de préférence (qui a lieu de 18 h 30 à 19 h 30)
- les visites sont **limitées à la famille proche** (conjoint, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants)

Remarques :

- les activités des résidents sont maintenues, y compris les balades à vélo proposées par le CCAS, le tout dans le strict respect des gestes barrières bien sûr.
- les résidents autonomes sont bien sûr autorisés à sortir en se munissant d'une attestation (fournie par l'établissement) et en respectant les gestes barrières comme tous les habitants de l'île.

IMPORTANT ! Il est essentiel que les familles se concertent en amont des visites et qu'elles respectent scrupuleusement les consignes en vigueur dans les établissements et notamment le port du masque et la distanciation dans la chambre du résident. Si un cas de coronavirus survenait, il est probable que les visites seraient fortement restreintes, voire interdites.

10 ENSEIGNEMENT ET PÉRISCOLAIRE

10.1 Mesures nationales en vigueur avec le reconfinement au 30 octobre

- Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.
- La prise en charge périscolaire (garderie, centres aérés) est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médico-éducatifs. En revanche, les établissements qui proposent des activités extrascolaires – sportives ou artistiques, comme les conservatoires ou les clubs de sport – sont fermés.
- Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation.
- Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible mais uniquement sur rendez-vous. Les restaurants universitaires ne pourront que faire de la vente à emporter.

10.2 Périscolaire

Tous les accueils de loisirs (Baleine Bleue, Traine-Bottes et Espace Jeunes) sont ouverts sur le temps périscolaire : **après l'école et le mercredi**. Les activités extrascolaires n'étant pas autorisées, les structures sont fermées le samedi.

Attention ! **Seuls les collégiens peuvent accéder à l'Espace jeunes.**

10.3 Restaurant scolaire

- Un parcours sanitaire et des zones ont été mis en place pour limiter les flux de demi-pensionnaires.
- Les tables et chaises sont systématiquement désinfectées après utilisation.
- Les élèves doivent entrer et sortir du restaurant scolaire par groupe.
- La distanciation est demandée dans les files d'attente, etc.

10.4 Lycéens, étudiants

- Sauf information contraire, les internats restent ouverts

06/11/2020 : À la demande du ministre, les lycées vont accueillir les élèves par ½ groupe. Chaque lycée peut s'organiser à sa guise. Il serait souhaitable pour les jeunes Islais que la solution choisie soit une semaine sur 2, mais pour l'instant la mairie n'a aucune information. Les personnes qui en ont peuvent les communiquer au PIF.

13/11/2020 : Le protocole varie en fonction des établissements. Il semble que les lycées prennent en compte les contraintes des étudiants islais, puisqu'ils font du présentiel par semaine.

11 VIE ÉCONOMIQUE ET ENTREPRISES

11.1 Mesures nationales en vigueur avec le reconfinement au 30 octobre

- Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels sont fermés pendant le confinement.
- Sont autorisés à rester ouverts : les commerces alimentaires essentiels et marchés alimentaires, les laboratoires d'analyses, les stations-services et les garages, les laveries et blanchisseries, les magasins de journaux et les tabacs, les opticiens, certains magasins spécialisés (équipement informatique, télécommunications, location de voitures et d'équipement), ainsi que les commerces de gros, les magasins et les jardinerie, afin que les professionnels puissent continuer de s'approvisionner, les hôtels (pour l'accueil des professionnels).
- L'ensemble des secteurs faisant l'objet de fermetures administratives bénéficieront d'aides allant jusqu'à 10 000 euros via le fonds de solidarité. La cellule de continuité économique a été réactivée, le dispositif d'activité partielle est

étendu jusqu'au 31 décembre 2020 et les prêts garantis par l'État sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021. Des dispositifs de prise en charge des loyers pour les PME seront prochainement présentés.

- Les commerces fermés, de même que les restaurants, ne pourront pas accueillir du public, mais pourront continuer de fonctionner pour les activités de livraison et de retrait de commande.
- Pour les entreprises fermées ou qui rencontrent des difficultés, le recours au chômage partiel sera maintenu dans des conditions exceptionnelles qui prévalaient jusqu'à présent

11.2 Comment acheter local chez les commerçants/artisans fermés ?

13/11/2020 : Beaucoup de commerçants continuent à travailler pendant le confinement. La liste de ces commerces est disponible sur le site internet de l'office du tourisme (<https://www.ile-yeu.fr/espace-pro/listing-commerces-et-services-a-la-population-a-l-ile-d-yeu-confinement-novembre-2020>)

- Certains proposent des articles sur les réseaux sociaux Facebook ou ont déjà un site internet.
- D'autres peuvent prendre des commandes par téléphone, livrer à domicile, donner des rendez-vous...

➔ Pour soutenir le commerce et l'artisanat local, il ne faut pas hésiter à les contacter.

La mairie et l'UCA ont conçu une affiche pour appeler à la population à continuer à acheter local. Elle va être mise en place dans plusieurs endroits sur l'île.

11.3 Les aides financières pour les entreprises

Le Pôle Économique de l'Île d'Yeu a mis en place un document des « Mesures en faveur de l'économie et du tourisme » qui liste l'ensemble des aides financières destinées aux entreprises dans le cadre de l'épidémie du coronavirus. Ce document est accessible sur le site internet de la mairie : [voir ici](#).

Si vous avez besoin d'informations ou de conseils, n'hésitez pas à contacter Vincent Girard au Pôle économique pour obtenir des informations complémentaires : tél. **02 51 59 49 58** ou email : vincent.girard.mairie@ile-yeu.fr

02/10/2020 :

- Les entreprises n'ont pas hésité à solliciter les aides, mais certaines n'en ont finalement pas eu besoin.
- Le dispositif Résilience est reconduit jusqu'au 31 décembre 2020. Il y aura peut-être encore des aides au-delà de cette date.

09/10/2020 :

- De nouvelles aides comme l'élargissement du Fonds de solidarité et l'abondement du Fonds Résilience par la Région vont se mettre en place. À suivre...
- **GENOV** : Il ne faut pas hésiter à faire appel au GENOV (Groupement d'Entreprises du Nord-Ouest Vendée). Il est basé à Noirmoutier et connaît bien les problématiques de l'Île d'Yeu. Il propose de l'aide au recrutement, à la formation et du conseil. Il est très au courant de toutes les aides dont les entreprises peuvent bénéficier. Ses prestations peuvent être partiellement prises en charge par l'État. Plus d'informations en contactant Vincent Girard au Pôle économique - tél. **02 51 59 49 58** ou email : vincent.girard.mairie@ile-yeu.fr

06/11/2020 : Pour connaître les aides dédiées aux entreprises, il suffit de contacter Vincent Girard au Pôle économique - tél. **02 51 59 49 58** ou email : vincent.girard.mairie@ile-yeu.fr

13/11/2020 : Les informations sont à jour sur les sites internet nationaux. Il ne faut pas hésiter à les consulter. En cas de problème ou d'interrogation, ne pas hésiter à contacter Vincent Girard au Pôle économique - tél. **02 51 59 49 58** ou email : vincent.girard.mairie@ile-yeu.fr

11.4 Plateforme régionale d'aide et de conseil aux chefs d'entreprises

Pour accompagner les entreprises et leurs collaborateurs directement impactés par l'épidémie de Coronavirus, et les aider à faire face aux conséquences économiques, les CCI des Pays de la Loire sont engagées, aux côtés des services de l'État, du Conseil Régional et de BPIFRANCE.

Elles ont mis en place une plateforme téléphonique **ALLO PME** au **02 40 44 60 01**, qui permet de s'informer et d'être orienté vers les bons dispositifs d'aide.

Plus d'informations [ICI](#).

11.5 L'office du tourisme à l'écoute des entreprises liées au tourisme

L'office du tourisme reste mobilisé pour apporter son soutien aux entreprises du tourisme, qui se posent des questions sur des problématiques spécifiques ou qui ont besoin d'échanger sur leur quotidien. Pour les contacter, téléphoner au **02 51 58 40 61** ou envoyer un mail à **direction-ot@ile-yeu.fr**.

- Un **protocole d'accueil** a été élaboré de manière collégiale avec des hébergeurs, dans le but de rassurer leurs clients. Ce protocole a été transmis à tous les hébergeurs de l'île.

- **Remise sur partenariats** : L'Office du tourisme propose une remise de 50 % sur l'adhésion des partenaires pour l'année 2020.

- **Promotion de l'arrière-saison** : Afin d'attirer davantage de touristes après la saison estivale, un budget exceptionnel de communication va être débloqué pour la promotion de l'île durant l'arrière-saison.

11.6 Chômage et travailleurs en Césu

Pour tout renseignement, contacter Karen Turbé au Relais Emploi par téléphone au **02 51 59 44 19** de 10 h à 12 h du lundi au vendredi ou par mail à **karen.turbe.mairie@ile-yeu.fr**.

12 LIENS

- lien vers le site du Ministère de la Santé : [ICI](#)

- lien vers les points d'informations journaliers du Directeur de la Santé : [ICI](#)

Email : covid19.mairie@ile-yeu.fr

Tél. : 02 51 59 45 45

**EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES ET LA DISTANCIATION PHYSIQUE,
EN NE RENCONTRANT PAS LES MEMBRES D'AUTRES FOYERS,
JE LIMITE LA DIFFUSION DU VIRUS.
JE CONTRIBUE AINSI À SAUVER DES VIES ET L'ÉCONOMIE LOCALE !**